



Dénonciation spontanée

des éléments non déclarés

1. SITUATION PERSONNELLE/ AJOUTER CONJOINT SI MARIÉ OU PARTENARIAT ENREGISTRÉ

N° de contribuable :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Lieu :	Lieu :
Date de naissance :	Date de naissance :

Vous pouvez indiquer les montants dans la monnaie du pays concerné. Pour la taxation, les montants seront convertis en CHF selon le taux de change de l'année concernée, disponible sous <https://www.ictax.admin.ch/extern/fr.html#/ratelist 2017>.

2. IMMEUBLES SITUÉS À L'ÉTRANGER NON DÉCLARÉS

La fortune immobilière comprend tous les immeubles (appartements, maisons, terrains, etc.) dont vous êtes propriétaire au 31 décembre de l'année concernée.

Pour chaque immeuble situé à l'étranger que vous n'avez pas déclaré les 10 dernières années, réunissez les pièces justificatives indiquées ci-dessous et joignez-les à ce formulaire.

- Un document officiel attestant de la valeur marchande du bien (dernière taxation du bien où figure la valeur cadastrale ou patrimoniale, estimation du géomètre, acte d'achat, etc.), de sa localisation et de la date à partir de laquelle vous en êtes devenu propriétaire (certificat d'héritier ou de partage, acte d'achat par exemple).

Exemples :	Portugal :	→ « AT, Certidao de Teor Prôdio Urbano : « valor patrimonial actual » ou « Imposto Municipal sobre imóveis : « valor Patrimonial »
	Italie :	→ «Genzia entrate, Visura per soggetto »
	France :	→ «taxes d'habitation et avis d'imposition taxes foncières »
	Espagne :	→ « certificado de pago : valor catastral »
	Allemagne :	→ « Schätzungs Wert »
	Autres pays	→

- Si l'immeuble est loué : le contrat de bail ou tout autre document attestant des loyers encaissés pour les années concernées (taxation officielle des loyers dans le pays concerné).
- Si l'immeuble n'est pas loué, une valeur locative sera prise en considération à raison de 2.5 % de la valeur marchande prise en compte.
- La valeur fiscale des immeubles sera calculée selon le calcul pour l'estimation des valeurs locatives et fiscales des immeubles non agricoles.

RECAPITULATION IMMEUBLE(S)

Pour chaque année concernée, additionnez les valeurs de vos immeubles situés à l'étranger non déclarés.

Les frais d'entretien d'immeuble sont admis à raison de 20 % de la valeur locative. Si des frais d'immeuble plus élevés sont revendiqués (effectifs), l'ensemble des pièces doit être produit.

Année	Valeur marchande	Valeur locative (2.5 %)	Frais (20 %)
2008			
2009			
2010			
2011			
2012			
2013			
2014			
2015			
2016			
2017			

3. DETTES HYPOTHÉCAIRES

Dans la mesure où une dette hypothécaire a été contractée pour financer l'immeuble non déclaré, joindre les attestations bancaires des intérêts annuels payés et du solde de l'emprunt pour chaque année concernée.

Année	Solde du capital emprunté	Intérêts
2008		
2009		
2010		
2011		
2012		
2013		
2014		
2015		
2016		
2017		



4. VOTRE FORTUNE MOBILIÈRE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE FORTUNE NON-DÉCLARÉS

Celle-ci comprend notamment les comptes bancaires, les placements en titres, les créances (prêts), les participations dans les sociétés, assurances-vie, collection d'art, collection de voitures, coffre-fort, argent cash, etc.

Les documents suivants sont demandés sur 10 ans	
Comptes bancaires	Attestations bancaires au 31 décembre de chaque année concernée avec le solde du compte et les intérêts échus
Placements en titres	Relevés fiscaux au 31 décembre de chaque année concernée desquels ressortent le montant de la fortune et les rendements
créances	Contrat de prêt
Autres éléments	Pièces justificatives (certificat d'actions, contrat d'assurance-vie, estimation d'objets d'art ou de voitures de collection à leur valeur marchande, etc.)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS DE FORTUNE MOBILIÈRE NON-DÉCLARÉE

Rendements bruts										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Intérêts des comptes										
Dividendes de titres										
TOTAL										

Fortune										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Comptes bancaires										
titres										
Ass.-vie										
Autres (...)										
TOTAL										

5. AUTRES ÉLÉMENTS DE REVENUS NON-DÉCLARÉS

Pour chaque revenu non déclaré les 10 dernières années, réunissez les documents justificatifs pour chaque année concernée, qui doivent être annexés à ce formulaire. Vous pouvez également joindre les justificatifs des déductions que vous demandez.



RÉCAPITULATION DES AUTRES ÉLÉMENTS DE REVENUS NON-DÉCLARÉS

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
salaires										
Rente (étrangère), retraite, invalidité, rente de veuve, veuf, etc.										
Pensions alimentaires										
.....										
.....										
Déductions (repas, trajets, etc.)										
TOTAL										

6. QUELLE EST L'ORIGINE DES MONTANTS NON DÉCLARÉS ?

Indiquez ici d'où proviennent vos immeubles et montants non déclarés, (par exemple une succession ou économies accumulées sur les années). Une évolution de fortune peut être faite.

Les éléments de revenu et fortune non déclarés doivent figurer dans la dernière déclaration d'impôt à déposer.

7. COCHEZ LES CASES CI-DESSOUS, DATEZ ET SIGNEZ LE FORMULAIRE

- Je confirme/nous confirmons que je revendique/ nous revendiquons pour la première fois le droit de bénéficier des dispositions sur la dénonciation spontanée non punissable (art. 194a, 220 al. 3 LICD et 153a et 175, al. 3 LIFD).
- J'atteste/nous attestons avoir rempli ce formulaire de dénonciation spontanée complètement et conformément à la vérité.

Lieu et date :

Signature(s) :

**Le présent formulaire et les pièces justificatives doivent être retournés à
Service cantonal des contributions, Inspection fiscale, Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg**

Nota bene

Echange automatique de renseignements

Dans le cadre d'une procédure automatisée qui sera opérationnelle à compter de l'année civile 2018, les autorités fiscales suisses vont recevoir des renseignements sur les comptes bancaires (et comptes auprès d'organismes de placement collectif et d'assurances) détenus à l'étranger et sur leurs détenteurs. Grâce à cet échange automatique de renseignements (EAR), l'autorité fiscale pourra identifier des comptes non déclarés (soustractions). Jusqu'à ce que l'échange de renseignements commence, l'autorité fiscale continue d'appliquer les règles de la dénonciation spontanée tant qu'elle n'a pas reçu les informations financières correspondantes (consultation de la banque de données de l'Administration fédérale des contributions [AFC]).

[Echange automatique de renseignements \(EAR\)](#)

L'exemple ci-dessous démontre le verso de l'annexe 04 (Etat des immeubles) de la déclaration d'impôt

ETAT DES IMMEUBLES AU 31.12.2017 (EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER)						
1. Numéro fédéral						
2. Numéro art. Registre foncier						
GÉNÉRALITÉS						
3. Canton ou Etat étranger	<i>Espagne</i>	<i>Portugal</i>				
4. Commune de situation						
5. Rue et numéro ou lieu-dit						
6. Genre d'immeuble	<i>Appartement</i>	<i>villa</i>				
7. Superficie du terrain						
8. Année de construction (fin des travaux)	<i>2003</i>	<i>2005</i>				
VALEURS FISCALES						
9. Immeuble privée	<i>54'000</i>	<i>81'200</i>				
10. Commercial ou agricole						
RENDEMENTS / FRAIS						
11. Valeur locative	2017	<i>2'500</i>	<i>3'700</i>			
12. Valeur locative commerciale ou agricole	2017					
13. Loyers	2017					
14. Fermages	2017					
15. Valeur locative d'un droit d'habitation cédé à un tiers	2017					
16. Autres rendements	2017					
Frais d'entretien						
17. Type	Immeuble privé	<i>500</i>	<i>740</i>			
Commercial / agricole						



La présente formule doit être complétée uniquement si vous êtes propriétaire de plus d'un immeuble

TOUX À REPORTER DANS LA DÉCLARATION D'IMPÔT

FORTUNE **CODE**

3.310

3.320/3.330

REVENU **CODE**

3.310

3.320/3.330

3.340

3.343

3.345

3.350

4.310

4.313/315